

Réunion du Groupe de travail sur la gammagraphie industrielle/CCSN
Le 5 février 2018
Immeuble Laurier de la CCSN, 410, avenue Laurier Ouest
Ottawa (ON)

Présents :

C. Moses (CCSN)	H. Rabski (CCSN)
P. Fundarek (CCSN)	K. Mayer (CCSN)
L. Simoneau (CCSN)	A. Brady (TISI)
J. Sigetich (CCSN)	P. Larkin (CCSN)
P. MacNeil (A-Tech)	D. Hebert (Nucléom Inc.) (invité)
C. Auzenne (QSA Global) par téléconférence	
T. Madsen (CCSN) par vidéoconférence (procès-verbal)	

Absents :

T. Levey (Acuren)
B. Bizzarri (GB Contract Inspection)

Présidente de la réunion : K. Mayer
Coprésident : A. Brady

K. Mayer ouvre la séance à 10 h 30.

A. Brady est à la recherche d'une vidéo/transcription de la présentation du RSR à la Commission. P. Fundarek confirme qu'il est disponible sur le site Web et enverra le lien au Groupe de travail.

L'ordre du jour est adopté tel que proposé.

Examen et adoption du procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la dernière réunion (11 octobre 2017) a été envoyé par courriel à tous les membres avant la réunion. Certains changements mineurs sont discutés et K. Mayer mettra à jour le procès-verbal pour tenir compte des changements. C. Auzenne clarifie l'énoncé du paragraphe 2 à la page 6 de 14 à l'intention des membres concernant « On ne peut pas percer un trou dans les jauges de contrôle "NO-GO" de QSA, ce qui n'était pas le cas des jauges de Nordion ».

A. Brady présente une motion pour adopter le procès-verbal avec les changements proposés, qui est secondée par P. MacNeil.

Examen du mandat

Il s'agit de l'examen annuel du mandat. Il y a eu une bonne discussion sur la dotation officielle du poste de secrétaire au sein du Groupe de travail. La principale question est de savoir si le poste de secrétaire devrait être un membre effectif du groupe de travail ou si l'on devrait faire appel à un adjoint administratif de la CCSN.

- On demande si ce devrait être un membre ou un adjoint administratif de la CCSN.
- Le fait d'avoir quelqu'un à ce poste assurerait l'uniformité des réunions.
- Envoyer l'ébauche du procès-verbal aux coprésidents avant de le distribuer

Mesure de suivi — K. Mayer mettra à jour le mandat en conséquence.

Révision de la liste des mesures de suivi

La liste des mesures de suivi est examinée et mise à jour.

15 (GTGI) 1.2 Effectuer un suivi auprès de la Division du cadre de réglementation pour obtenir une mise à jour relative à l'état d'avancement du document REGDOC-2.5.5 et faire le point avec le groupe de travail jusqu'à la période de consultation et la publication — octobre 2018

Le document REGDOC-2.5.5 en est aux dernières étapes de l'approbation et devrait être publié à la fin de mars ou au début d'avril 2018. Le document sera disponible avant notre réunion du printemps.

15 (GTGI) 2.3 Vérifier auprès de la Division des communications de la CCSN quelles sont les options disponibles pour l'enregistrement vidéo, le protocole de transmission en direct, etc.

K. Mayer a rencontré M. Dodier (CCSN) pour voir quelles sont nos options et même pour améliorer les fonctions de WEBEX pour les réunions du printemps 2018.

On discute de ce qui a fonctionné et de ce qui n'a pas fonctionné à la réunion de l'an dernier. Le principal problème était l'enregistrement et les problèmes de connexion intermittents.

Les coordonnées du Holiday Inn and Suites pour la réunion de l'Ouest ont été fournies à M. Dodier. Elle a communiqué avec l'hôtel pour voir quelles options sont offertes.

Mise à jour pour les réunions de 2018 :

- WEBEX sera disponible pour les deux réunions, ce qui permettra à toute personne de l'Est, de l'Ouest ou d'ailleurs de se connecter à l'une ou l'autre des réunions.
- La séance WEBEX peut être enregistrée, mais il y a des limites. Les microphones pourraient être placés stratégiquement dans la salle pour permettre une meilleure réception du son. Cela fait partie de la logistique de l'hôtel et sera organisé directement avec celui-ci.

- Comme il y a des limites à l'enregistrement, l'objectif serait d'enregistrer les parties importantes comme les études de cas.
- L'idée est de choisir l'option la moins coûteuse.
- Après la réunion, il faudra faire une analyse du temps, des ressources, de l'argent, de la qualité, etc. pour voir si, finalement, ça en vaut vraiment la peine.

15 (GTGI) 2.4 L'industrie (CIRSA) doit communiquer avec les collègues communautaires afin d'obtenir les coordonnées de personnes-ressources pouvant l'aider à réaliser une vidéo.

A. Brady a vérifié auprès de quelques collègues et, au moment de nos réunions, l'année scolaire est terminée; il n'y aura pas d'étudiants disponibles, alors il suggère que nous adoptions l'option WEBEX de la CCSN.

15 (GTGI) 2.5 Communiquer avec les titulaires de permis (Syncrude et Suncor) pour voir s'ils sont disposés à effectuer une présentation à la réunion annuelle.

Syncrude a pris la parole aux deux réunions l'an dernier, alors on espère que Suncor pourra présenter un exposé aux réunions de cette année. K. Mayer ou A. Brady essaieront de communiquer avec Suncor.

Mesure de suivi — Suncor doit être contactée pour solliciter son intérêt.

16 (GTGI) 1.1 Inviter des membres potentiels du GTGI à assister à la prochaine réunion du groupe de travail.

K. Mayer et L. Simoneau ont invité D. Hébert — Nucléom Inc. à assister à cette réunion.

D. Hébert résume brièvement ses qualifications :

- 30 années d'expérience dans l'industrie
- OAEA, Niveau II
- Il a travaillé au Québec pendant la plus grande partie de sa carrière, ainsi que dans l'Ouest canadien, et il est revenu travailler dans l'Est du Canada.
- Il a beaucoup d'expérience puisqu'il a travaillé pour un titulaire de permis qui avait des antécédents de problèmes et il a beaucoup appris de cette expérience.
- D. Hébert aimerait se joindre au groupe de travail pour faire une différence dans l'industrie de la gammagraphie industrielle (GI).
- Il travaille actuellement pour Nucléom Inc. — une petite entreprise de Québec qui effectue beaucoup de travaux d'essais non destructifs (END) avec les réacteurs (OPG en particulier) ainsi qu'à l'étranger.
- Il est en train de mettre sur pied le département de gammagraphie de l'entreprise, qui a récemment obtenu un nouveau permis.
- L'entreprise est d'accord pour que son RRP participe au groupe de travail à titre de membre. K. Mayer a parlé au patron de l'entreprise et a confirmé qu'il était d'accord avec l'idée et qu'il pensait que ce serait une expérience précieuse et positive pour lui.

Les membres du Groupe de travail et D. Hébert discutent ouvertement des changements qu'il a observés dans l'industrie de la GI au fil des ans :

Voici les réponses de D. Hébert :

- En 2008, il a commencé à voir une approche différente, c'est maintenant un environnement d'apprentissage et de croissance ensemble.
- Il a constaté de nombreuses améliorations au fil des ans dans les communications et la présence de la CCSN.
- C'est un représentant bilingue.
- L'entreprise pour laquelle il travaille est nouvelle en gammagraphie, mais pas en END.
- Il a été décidé qu'il pourrait être un nouveau membre du groupe de travail à condition d'obtenir son permis de la CCSN.
- L'entreprise a une bonne culture de sûreté.

Préoccupations exprimées par D. Hébert

- Vérification sur le terrain — pas assez souvent par la CCSN.
- Il aimerait voir une plus grande présence de la CCSN.

Les membres procèdent immédiatement au vote (au moyen du système basé sur les doigts de la main) qui confirme cette décision. Bienvenue au groupe! Une annonce sera faite à la réunion ainsi que sur le site Web.

16 (GTGI) 2.2 Déterminer si la CIRSA peut évaluer les programmes des grands fournisseurs de formation afin de procéder à une réqualification pour la prochaine réunion.

- A. Brady signale que T. Levey n'est plus impliqué dans ce point, son nom sera retiré.
- La liste est divisée entre A. Brady, P. MacNeil et B. Bizzarri.
- À ce jour, A. Brady en a terminé un :
 - Programme de formation de 40 heures
 - Évaluation des plans de cours et examen en tant que groupe de l'industrie.
 - Les plans de cours ont été examinés pour s'assurer qu'ils sont conformes aux exigences de la norme PCP-09.
 - On pourrait en faire la promotion sur le site Web de la CIRSA pour informer le public des cours offerts.
 - Ils continueront de travailler à l'évaluation des grands formateurs.

La formation a été discutée plus en détail, et les formateurs en particulier. Certains formateurs ont participé aux travaux du Comité de projet de la CSA, mais aucun n'a participé au groupe de travail. Pourquoi n'y a-t-il pas de formateurs au sein du groupe de travail?

- Par le passé, la direction de la DRSN a décidé que les formateurs ne pouvaient pas faire partie du groupe de travail parce qu'ils ne sont pas titulaires de permis et ne sont pas réglementés par la CCSN.

- P. MacNeil déclare qu'elle estime que l'industrie n'est pas pleinement représentée sans que la formation soit incluse dans ces réunions.
- Les formateurs ont assisté à une réunion sur la norme PCP-09, puis n'y ont plus jamais assisté.
- Des invitations ont été envoyées aux formateurs pour qu'ils participent à nos réunions (groupe de travail et réunions annuelles sans obtenir de réponse).
- De plus, aucun formateur n'a demandé à y assister.
- Du point de vue de la Division de l'accréditation du personnel, aucun des programmes n'a été évalué et nous ne pouvons pas donner notre aval.
- L'adhésion pourrait être perçue comme un appui à l'un par rapport à l'autre — très proche d'un avantage concurrentiel injuste.
- C. Moses croit que les formateurs ajouteraient de la valeur s'ils participaient et, comme ils ont un intérêt dans cette industrie, ils seraient autorisés à y participer à titre d'invités.

Mesure de suivi — P. MacNeil, au nom de l'industrie, enverra une lettre aux organismes de formation et verra s'ils désirent participer à ce forum. Il s'agirait d'une mesure distincte du point 16 (GTGI) 2.2.

Mesure de suivi — J. Sigetich fournira la liste la plus récente au groupe de travail sur la GI.

Mesure de suivi — K. Mayer — On enverra une invitation à assister à la réunion annuelle.

P. MacNeil recommande que, si nous trouvons des formateurs, nous modifiions le mandat et non pas la liste des membres. Nous en prenons note et continuerons d'examiner le processus.

16 (GTGI) 2.4 – Attentes des clients — L. Simoneau fera le point sur l'état d'avancement du document d'entretien pour les inspections.

L. Simoneau fait le point sur les progrès :

- La feuille de travail n'est pas encore terminée et ne le sera probablement pas avant la fin de l'année fiscale.
- Il y a une référence au manuel du fabricant sur la feuille de travail.
- Certains commentaires fournis par l'industrie ont été inclus, mais certains commentaires contredisaient le manuel d'entretien. Il sera présenté à la réunion du groupe de travail des inspecteurs et fera l'objet d'autres discussions.
- L. Simoneau ajoute que les manuels d'entretien sont parfois vagues et recommandent un calendrier qui rend difficile l'application en tant qu'inspecteur.
- Idéalement, ce serait formidable si les procédures exigeaient spécifiquement des inspections trimestrielles d'une façon ou d'une autre. Tout doit être documenté.
- Un autre point est que lorsque l'entretien n'est pas effectué pour une raison ou une autre, il est clairement documenté quant à la raison pour laquelle il n'a pas été effectué.
- C. Auzenne ajoute qu'il est difficile d'en faire une exigence en fonction de la situation et des opérations; l'entretien peut être requis plus ou moins souvent. Il est difficile de faire une recommandation fondée sur les opérations, noir sur blanc.

- Il incombe au titulaire de permis d'effectuer les travaux d'entretien requis, et une analyse montrera si ces travaux sont effectués ou non.
- Des registres sont requis pour les inspections trimestrielles. Si aucun registre n'est disponible, on supposera alors que l'entretien n'est pas effectué.
- Une condition dans les permis de GI serait idéale puisque la plupart des manuels de radioprotection (MRP) indiquent que l'entretien sera effectué conformément aux spécifications du fabricant. Étant donné que les MRP sont référencés dans le permis, ils constituent un crochet réglementaire. Une autre discussion a lieu pour expliquer les conditions de permis 2917 et 2920.
- Les manuels relatifs aux appareils d'exposition ne devraient pas être mentionnés dans le permis, il faudrait plutôt inclure le processus dans le MRP du titulaire de permis.
- Il s'agit d'une question interne de la CCSN dont il faudra discuter davantage à la réunion des inspecteurs.

Mise à jour de QSA — C. Auzenne

Il n'y a rien à signaler pour l'instant. On travaille à quelques nouveaux points et produits et on fera le point à la prochaine réunion.

CCSN/Mises à jour sur la réglementation (direction de la CCSN)

- Le document REGDOC-2.5.5 en est aux dernières étapes. On examine les documents, les critères de conception et les lignes directrices. Il ne s'agit pas d'un document d'application de la réglementation, et il n'est donc pas prévu de l'ajouter comme exigence aux permis pour le moment.
- L'évaluation du programme de RRP a été lancée. Le principal objectif consiste à examiner le programme afin de déterminer les éléments qui pourraient être nécessaires pour que les RRP exercent une meilleure surveillance sur les activités réglementées. Il faut aussi déterminer si une gouvernance plus complexe est nécessaire et mieux définir les responsabilités.
- Comment devons-nous faire évoluer notre programme de surveillance réglementaire?
 - En recueillant des données pour voir comment les choses fonctionnent sur le terrain
 - Mener un sondage — ainsi que des entrevues avec le personnel médical et universitaire, auxquelles participeront les travailleurs et la direction.
 - L'accent sera mis sur la communauté médicale et universitaire pour les entrevues pour l'instant, mais le sondage sera probablement diffusé dans la communauté industrielle et commerciale d'ici six à huit mois. La CCSN apprécie votre participation et vos commentaires. Il y a de nombreux hôpitaux répartis dans différents emplacements géographiques et il devient plus difficile de les gérer efficacement.
 - L'objectif est de voir s'il y a des points communs dans ce secteur et s'ils peuvent aussi s'appliquer à d'autres secteurs.

- Le programme intégrera l'influence des critères de type 1 et des données pour alimenter l'information en vue de l'élaboration d'un REGDOC. L'accent sera mis sur l'importance cruciale du leadership et de la mobilisation et sur bon nombre des principes clés suivants dans un système de gestion qui devrait s'appliquer à tous :
 - Surveillance du programme — programmes de vérification interne
 - Élaboration du REGDOC sur la gestion
 - S'assurer que des procédures et des politiques existent pour régir la gestion des opérations
 - Il est essentiel que les programmes aient un système en place pour soulever et régler les problèmes.
 - Un milieu de travail sécuritaire et bonne culture de sûreté
 - Le document est censé faire l'objet d'une consultation au printemps et pourrait être publié d'ici l'automne. Veuillez nous faire part de vos commentaires lorsqu'il sera publié.

C. Moses fournit des renseignements sur un cas d'indemnisation pour accident de travail au Québec impliquant une surexposition d'un travailleur dans une sucrerie avec un appareil à rayons X. Il ne s'agit pas d'une entreprise réglementée par la CCSN. Il n'y avait aucune protection pour les travailleurs. Le travailleur a reçu une dose d'environ 2 Sv au cours de l'année, et le gouvernement provincial a confirmé que la personne avait des problèmes de santé et qu'il y avait effectivement un lien avec l'exposition. Par conséquent, le travailleur a fait une demande d'indemnisation pour accident de travail.

De plus, à titre d'information, il y a eu une audience sur les expositions découlant de la GI il y a de nombreuses années de cela où il était question de ceci :

- Un appareil QSA 660 utilisé avec un collimateur modifié.
- À la suite de l'incident, un OAEA a perdu son accréditation.
- Un examen préliminaire a permis de déterminer que l'exposition potentielle était inférieure aux limites réglementaires, mais un examen subséquent avec analyse chromosomique a révélé une exposition importante.

Ceci sert de rappel pour vous assurer que les travailleurs sont formés et suivent les politiques et procédures de votre entreprise.

Le Guide du client a été publié et nous désirons recevoir les commentaires de l'industrie et des clients.

Mise à jour de la DIAA (Inspections) — H. Rabski

- Nous avons de nombreux nouveaux stagiaires techniques et nous continuerons d'en embaucher d'autres. Les données sur le rendement ont été mises à jour par l'un de nos stagiaires techniques, elles ont été présentées pendant la réunion et une copie des statistiques de 2016 sera distribuée avec le procès-verbal.
- P. MacNeil demande combien, en moyenne, d'inspections y a-t-il par année? Il y en a environ 140 qui ne concernent pas spécifiquement la gammagraphie industrielle.

Mise à jour de la DAP/OAEA — J. Sigetich

Contexte et procédure

- La norme PCP-09 a été publiée en 2015
- La norme PCP-09 est entièrement mise en œuvre pour les accréditations initiales depuis 2016 et il y a eu une mise en œuvre graduelle pour les renouvellements. Depuis janvier 2017, les exigences de la norme PCP-09 sont entièrement mises en œuvre pour tous les renouvellements d'accréditation.
- Une nouvelle version du Comité de projet de la CSA a été convoquée en 2016. Une réunion a eu lieu en octobre 2016 pour discuter des problèmes avec la norme PCP-09 et des révisions possibles du document. La CCSN a reçu les commentaires et travaille à une version révisée de la norme PCP-09.
- Dans l'ensemble, d'après les commentaires internes de la CCSN et de l'industrie, on a l'impression que les processus de la norme PCP-09 fonctionnent bien; certaines clarifications et mises à jour sont nécessaires.
- La CCSN (DAP) travaille actuellement à la révision; malheureusement, il y a eu certains retards.
- On a accordé la priorité à l'amélioration du processus de demande pour le rendre le plus efficace possible.
- Au cours des deux dernières années, nous avons réussi à réduire les délais de traitement. Le délai moyen de traitement des demandes était d'environ 60 jours en 2015, de 40 jours en 2016 et d'environ 20 jours en 2017.
- Cette diminution du temps de traitement résulte directement de :
 - Formulaires de demande mis à jour en 2017
 - Normalisation des demandes d'information (texte/communication pour améliorer la communication avec les OAE de façon plus uniforme)
 - Maintenant, on envoie une copie numérisée de toutes les lettres et cartes d'accréditation au demandeur (qui le saura une semaine à l'avance). Les documents officiels suivront par la poste.
- Le retard en lien avec la norme PCP-09 est attribuable à des problèmes de dotation et au fait que l'accent a davantage été mis sur le travail pour traiter les demandes et sur les améliorations visant à réduire les délais de traitement.
- Il est prévu de terminer la révision de la norme PCP-09 d'ici la fin de l'été 2018 et de l'envoyer à la CSA pour distribution au Comité de projet de la CSA.
- Un réunion du Comité de projet de la CSA sera convoqué à l'automne 2018 pour discuter du document. Les commentaires reçus seront intégrés au document et distribués à l'industrie aux fins de commentaires (consultation).
- Les problèmes potentiels qui ont été relevés avec la norme PCP-09 sont les suivants :
 - Clarification/restructuration
 - Incohérences dans le libellé
 - Solutions de rechange à la formation
 - Périodes de validité pour la formation/les examens
- Il y a eu une réunion spéciale du Comité de projet de la CSA en avril 2017 pour examiner les questions et réponses de l'examen écrit de l'OAE.

Améliorations et mises à jour du programme d'accréditation :

- La CCSN envoie maintenant au demandeur une copie numérisée de toutes les lettres et cartes d'accréditation
- RNCAN a maintenant l'enregistrement électronique, les examens électroniques
- Les examens ont été réduits à 90 questions
- Les examens doivent encore être effectués dans les centres officiels de RNCAN partout au Canada; la raison en est que l'examen doit être surveillé.
- À la recherche de commentaires sur le processus — la CCSN enverra un message à l'industrie à ce sujet

- Raisons des retards et raisons pour lesquelles des renseignements supplémentaires sont demandés :
 - Peut avoir besoin de plus de renseignements.
 - Les dates de l'examen pratique et la date de signature du formulaire de demande ne correspondent pas. L'attestation est signée avant l'examen pratique. Cela n'est pas acceptable, car l'examen doit être passé avant que l'attestation puisse être signée.
 - Le représentant autorisé (examineur pour l'examen pratique) ou un représentant de l'entreprise doit figurer dans la liste des représentants autorisés dans notre base de données.
 - Il incombe à l'OAEA de tenir ses propres dossiers et de démontrer qu'il est qualifié. Il doit tenir un registre de son travail en tant que stagiaire, des entreprises pour lesquelles il a travaillé, de ses études et de toute autre information qu'il juge importante et qui pourrait être utile dans sa demande. Il présente la demande et doit être responsable de cette information. Cela ne devrait pas constituer un fardeau indu pour l'OAEA.
 - H. Rabski pose une question sur les conséquences des faux renseignements et, jusqu'à maintenant, il n'y en a pas eu. Toutefois, s'il y en a, on les traitera au cas par cas.
 - P. MacNeil explique que les OAEA ont tendance à imposer le fardeau aux entreprises, alors il faudrait peut-être faire quelque chose pour que l'OAEA sache que c'est sa responsabilité. Il en sera question à l'assemblée annuelle.

Mesure de suivi — K. Mayer en discutera à la réunion annuelle — il incombe aux OAEA de tenir leurs dossiers

- La révocation de l'accréditation pourrait être envisagée pour les attestations sans preuve.
 - Il y a parfois des renseignements imprécis sur les antécédents de travail après l'expiration d'une carte d'accréditation. Rien n'indique ce que cette personne a fait. Il devrait être clairement indiqué qu'une personne n'a pas travaillé comme OAE après la date d'expiration et qu'elle n'a travaillé que sous la supervision d'un OAE accrédité. Il faut que ce soit clair dans la demande.

- La DAP cherche à obtenir des commentaires sur :
 - leur processus
 - leurs délais de réponse

- les renseignements
- les renseignements reçus de la CCSN
- le site Web
- l'inscription électronique à l'examen écrit
- l'examen écrit de 90 questions

Préoccupations relatives au renouvellement de l'accréditation :

- 5 ans x 8 heures/année = 40 heures
- La période de transition n'est en vigueur qu'à partir de 2015. Les dossiers de formation ne sont pas requis pour la formation avant la mise en œuvre de la norme PCP-09.
 - 2015 – 10 heures de formation continue
 - 2016 – 20 heures de formation continue
 - 2017 – 40 heures de formation continue.

Commentaires de P. MacNeil :

- Cinq ans et huit heures de formation continue. C'est trop parce que cela n'augmente pas la sûreté. La portée du travail n'a pas changé.
- La portée du travail n'a pas changé.
- Un examen réglementaire complet devrait être obligatoire plutôt que 15 minutes de formation ici et là lors de réunions du personnel (qui peuvent ou non avoir quoi que ce soit à voir avec la radioprotection).
- Huit heures de formation — qu'est-ce que cela signifie? La formation de recyclage et la formation de mise à jour sont les principaux éléments de la formation continue, et chaque entreprise devrait veiller à ce que les travailleurs les aient en place.
- Il n'y a rien indiquant ce qu'incluent les 40 heures.
- Le nouvel équipement doit être changé pour permettre la formation.

Attentes en matière de formation continue

- C'est vague, il n'y a rien qui explique ce que la formation doit comprendre (c.-à-d. mise à jour des règlements, changements d'appareils, etc.)
- Cela devrait être clairement défini dans le programme de formation.

Norme PCP-09 – Solutions de rechange à la formation continue

- S'ils ne sont pas employés à l'expiration de leur accréditation, ils ne devraient pas avoir besoin de 40 heures.
- Actuellement, la clause dans la norme PCP-09 indique au cas par cas quand la carte expire.
- Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le programme des OAEA.

H. Rabski explique qu'il pourrait s'agir d'une occasion pour le groupe de formateurs d'offrir de la formation continue avec des cours en ligne ou des trousseaux de référence.

A. Brady explique que le renouvellement devrait être court, de trois à huit heures, comme un rappel.

Mesure de suivi : K. Mayer travaillera à la formulation de la lettre des participants à la réunion sur la gammagraphie industrielle.

A. Brady se dit impressionné par le délai d'exécution de la DAP. Il y a une réelle amélioration.

Planification de la réunion annuelle du printemps — Ordre du jour

Réunion d'Ottawa — 9 mai 2018 et réunion de Nisku — 15 mai 2018

Il y a eu des discussions et des suggestions pour l'ordre du jour des réunions annuelles sur la gammagraphie industrielle en mai.

- Vérifications de type 1 – Que fait la CCSN? Résultat du titulaire de permis — ce qu'il a appris.
- Responsables de la radioprotection — en prévision de la réglementation des RRP.
- Y a-t-il un groupe de formation intéressé à participer? Peut-être une discussion sur les 40 heures.
- Aperçu du REGDOC-2.5.5 — Présentation de la CCSN afin qu'ils soient au courant des exigences concernant leur programme de sûreté global pour la gammagraphie.
- Mises à jour de la DAP et de RNCan.
- 2 Études de cas aux réunions de l'Ouest et de l'Est.

Attentes du client

- Guide du client — Y a-t-il eu des commentaires?

Discussion au sujet des conférences à venir et des endroits où il serait bon d'y assister.

La séance est levée à 16 h 5.

Groupe de travail sur la gammagraphie industrielle — LISTE DES MESURES DE SUIVI			
N° du point	Description	Responsable(s)	État ou date d'échéance
15 (GTGI) 1.1	Apporter un enregistreur aux prochaines réunions.	K. Mayer	En cours
15 (GTGI) 1.2	Effectuer un suivi auprès de la Division du cadre de réglementation pour obtenir une mise à jour relative à l'état d'avancement du REGDOC-2.5.5 et faire le point avec le groupe de travail jusqu'à la période de consultation et la publication.	K. Mayer	octobre 2018
15 (GTGI) 2.2	Veiller à ce que les membres du GTGI soient invités à la réunion de la Commission pour la présentation du rapport sur le secteur industriel.	K. Mayer/ C. Moses	En cours
15 (GTGI) 2.3	Vérifier auprès de la Division des communications de la CCSN quelles sont les options disponibles pour l'enregistrement vidéo, le protocole de transmission en direct, etc.	K. Mayer	Terminé
15 (GTGI) 2.4	L'industrie (CIRSA) doit communiquer avec les collègues communautaires afin d'obtenir les coordonnées de personnes-ressources pouvant l'aider à réaliser une vidéo.	A. Brady	Octobre 2018
15 (GTGI) 2.5	Communiquer avec des titulaires de permis (Syncrude et Suncor) pour voir s'ils sont disposés à effectuer une présentation à la réunion annuelle	K. Mayer	Octobre 2018
15 (GTGI) 2.6	Fournir des mises à jour supplémentaires concernant l'équipement de QSA.	C. Auzenne	En cours
16 (GTGI) 1.1	Inviter des membres potentiels du GTGI à assister à la prochaine réunion du groupe de travail.	K. Mayer / L. Simoneau	Terminé
16 (GTGI) 2.2	Déterminer si la CIRSA peut évaluer les programmes des grands fournisseurs de formation afin de procéder à une préqualification pour la prochaine	A. Brady	Octobre 2018

	réunion.		
17 (GTGI) 1.9	Élaborer l'ordre du jour provisoire de la réunion en fonction des notes recueillies; il sera envoyé avec le procès-verbal et l'invitation.	K. Mayer	Terminé
17 (GTGI) 2.1	K. Mayer convoquera une réunion (CCSN) pour discuter de la stratégie et du plan d'action pour la mise en œuvre du document REGDOC-2.5.5.	K. Mayer	Terminé
17 (GTGI) 2.2	L. Simoneau fera le point sur l'état d'avancement du document d'entretien pour les inspections.	L. Simoneau	Terminé
17 (GTGI) 2.3	K. Mayer examinera le processus avec la direction (examen interne) pour voir s'il est au moins possible de divulguer l'information sur les déconnexions de source.	K. Mayer	Terminé
17 (GTGI) 2.4	Les membres du sous-groupe des clients (K. Mayer, L. Simoneau, P. MacNeil et A. Brady) établiront des liens avec les conseils, les conférences et les magazines de santé et de sécurité afin de faire publier un article ou de l'afficher sur les babillards, et feront le point lors de la réunion.	K. Mayer et sous-groupe	Octobre 2018
17 (GTGI) 2.5	C. Moses enverra un lien pour la conférence de santé et sécurité en Alberta.	C. Moses	Mars 2018
18 (GTGI) 1.1	P. Fundarek enverra au Groupe de travail le lien pour la vidéo/transcription du RSR.	P. Fundarek	Mars 2018
18 (GTGI) 1.2	Mise à jour d'un nouvel examen pratique	A. Brady/ D. Hébert	Octobre 2018
18 (GTGI) 1.3	Fournir la liste la plus récente des formateurs aux membres du groupe de travail	J. Sigetich	Mars 2018

18 (GTGI) 1.4	Envoyer une invitation à la réunion annuelle	K. Mayer	Mars 2018
18 (GTGI) 1.5	Discussion à la réunion — responsabilité des OAEA de tenir des dossiers	K. Mayer	Mai 2018
18 (GTGI) 1.6	Mise à jour de l'examen pratique	A. Brady D. Hébert	Octobre 2018